

Réunion du 27 Août 2020

Présents : M. SERVETO Yves (Président) - Mme BERGE Françoise - M. LESTAGE Michel

Excusés : MM. DESPOUYS Jean Pierre - LABAT Jacques

Assiste : M. COURROUYAN Jérôme (Directeur Adjoint)

Suite à l'appel à candidature lancé le 12 Juillet 2020, la commission de surveillance des opérations électorales prend connaissance du dépôt d'une liste pour les prochaines élections du Comité de Direction du District des Landes de football, qui se tiendront le Samedi 12 Septembre 2020, conduite par M. Loreto GUAGLIARDI.

La commission de surveillance des opérations électorales ouvre l'enveloppe reçue et étudie la liste des 21 membres présentés sur cette liste. Il est rappelé que le « non-respect d'une ou plusieurs conditions d'éligibilité par un membre de la liste entraîne le rejet de celle-ci » (art 13.2 option 2 – Scrutin de liste des annexes aux Statuts du District des Landes de football).

Liste conduite par M. Loreto GUAGLIARDI

La liste conduite par M. Loreto GUAGLIARDI a été expédiée en courrier recommandé avec accusé de réception le 10 Août 2020, dans les délais réglementaires.

Cette déclaration de candidature comporte la signature, les noms et prénoms de chaque candidat et précise les fonctions exécutives essentielles (Président, Secrétaire, Trésorier) ainsi que les personnes appelées à représenter des catégories obligatoires (article 13.1 des Statuts du District des Landes de football).

Une déclaration individuelle de non-condamnation de chaque candidat est également présente, avec les justificatifs d'identité.

La liste présentée par M. Loreto GUAGLIARDI comporte bien 21 membres, dont 13 membres sortants et 8 nouveaux membres. Les conditions d'éligibilités particulières mentionnées à l'article 13.2.2 des Statuts du District des Landes de football concernant le candidat représentant les arbitres et le candidat représentant les éducateurs sont correctement remplies.

La commission de surveillance des opérations électorales ne constate aucune irrégularité dans la candidature des 21 personnes de cette liste ; les conditions d'éligibilité étant remplies conformément à l'article 13.2 des Statuts du District des Landes de football.

Après en avoir débattu, à la vue des éléments en sa possession, la commission de surveillance des opérations électorales valide la recevabilité de la liste conduite par M. Loreto GUAGLIARDI, à l'unanimité de ses membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Vu le Président, **Yves SERVETO**

Secrétariat - Rédaction : **Jérôme COURROUYAN**, Directeur Adjoint.